



Modification des jours et fréquences de collecte 2023

FOIRE AUX QUESTIONS

Quand débute les nouvelles collectes? Quels sont les changements ?

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) = collecte 1 semaine sur 2
- Emballages et papiers recyclables = pas de changement, collecte 1 semaine sur 2
- Déchets verts = collecte 1 semaine sur 3, entre le 1^{er} avril et le 30 novembre

Le nouveau calendrier de collecte est communiqué sur le courrier distribué à chaque foyer et sera disponible à partir du 15 mai sur le site internet du SIRTOM.

Les nouvelles tournées débuteront à partir de lundi 15 mai.

Que faire si le bac OMR (Queue de tri, bac à couvercle gris) est trop petit ?

Il faut attendre le début de la collecte, si après 2 ramassages, le volume du bac gris est insuffisant, il faut contacter le SIRTOM.

La solution proposée sera adaptée en fonction de chaque foyer.

Par exemple, le bac sera changé si :

- Tous les déchets sont correctement triés
- Le compostage est mis en place
- Il s'agit d'une famille nombreuse ou si un membre de la famille utilise des protections

Si ma poubelle est trop petite, est-ce que je peux mettre des sacs ou un autre bac à côté ?

Il y aura une tolérance pendant quelques semaines. Afin de se mettre en conformité, il faut contacter le SIRTOM du Laonnois pour être accompagné.

La solution proposée sera adaptée en fonction de chaque foyer.

Par exemple, le bac sera changé si :

- Tous les déchets sont correctement triés
- Le compostage est mis en place
- Il s'agit d'une famille nombreuse ou si un membre de la famille utilise des protections

S'il y a moins de ramassage, est-ce que ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères va diminuer ?

Non. Les modifications de fréquence de collecte ont pour objectif d'aider à maîtriser les coûts du service malgré les augmentations de la TGAP (taxe générale pour les activités polluantes), reversée à l'Etat, et l'inflation.

Le SIRTOM du Laonnois n'a pas prévu d'augmenter la participation demandée aux intercommunalités.

En effet, la contribution de 95€ par habitant en 2023 est identique à celle de 2022.

Avec moins de ramassages, il y aura des asticots dans mon bac OMR pendant l'été ?

Le risque d'asticots est présent lors des fortes chaleurs. Toutefois, s'il y a moins de déchets alimentaires, avec le compostage et la réduction du gaspillage alimentaire, il y aura moins de risques d'asticots.

Par ailleurs, pour limiter les risques, il faut nettoyer régulièrement les bacs de collecte et bien fermer les sacs poubelles d'OMR, qui peuvent être doublés si besoin.

Il ne faut pas déposer les déchets en vrac dans le bac.

Avec la collecte de déchets verts 1 semaine sur 3, j'ai du surplus. Que faire ?

La collecte de déchets verts est limitée à 140 L par collecte (environ égal à 2 lessiveuses).
Le surplus est interdit et ne sera pas ramassé par la collecte des déchets verts en porte-à-porte.

Si possible, il faut gérer un maximum les déchets verts sur place (compostage, paillage, ...).

Le surplus de déchets verts sera à apporter en déchetterie.